



MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

Compte Rendu du Conseil Municipal du 03 Mars 2015.

Présents : JULLIEN Guy – ARNAUD Sandrine – OSINGA Sandrine – PERU Christian – PAUCHON Lionel – MARIN Annabelle – CHABRE Jean-Marc – GERBY Damien.

Absents excusés : CHEVALIER Alain – DAL MOLIN Jacques – MEYZENQ Nicolas.

Le Conseil municipal s'est réuni le 03 mars à 18h30, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur JULLIEN Guy, Premier Adjoint pour aborder plusieurs dossiers et a délibéré sur les points suivants :

Fonds de Solidarité Locale 2015.

Afin de préparer au mieux le déneigement de la saison prochaine la commune envisage de s'équiper de matériels pour l'entretien de la voirie communale pour un montant de 18 800 € H.T. :

- Lame de déneigement 10000 € H.T.
- Chaines pour tracteur 4200 € H.T.
- Epandeur à sel et à gravier 4600 € H.T.

Pour la réalisation de ce projet la commune a sollicité l'aide du Conseil Régional, dans le cadre du fonds de solidarité locale 2015 (65% de subvention).

Convention d'Assistance Juridique concernant la révision générale du POS et l'élaboration du PLU.

Afin d'assurer une meilleure prise en charge des besoins en matière de conseil et d'assistance concernant la révision générale de son POS et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme la commune souhaite convenir d'un dispositif d'assistance juridique.

Une convention sera établie entre la commune de Manteyer et la SELARL APA&C « Affaires Publiques - avocats & conseils », société d'avocats inscrite au barreau de Marseille, représentée par Me Philippe NEVEU, Avocat associé.

La prestation s'établirait sur un forfait mensuel de 1050 € H.T. pour un temps de travail mensuel estimé fixé à 5 heures.

En cas de dépassement le taux horaire serait de 180.00 € H.T si la commune l'accepte.

Diagnostic agricole

Sur la Commune de Manteyer l'agriculture représente une activité importante et occupe une grande partie du territoire.

Le conseil municipal en marge de l'élaboration du PLU a décidé de mandater Terr' Aménagement afin d'établir un diagnostic agricole et foncier. Le coût de cette étude est de 4400 € H.T.

Questions diverses :

Caveau communal

Des travaux d'étanchéité sont à prévoir dans le caveau communal.

Afin de pouvoir répondre aux demandes, la commune envisage de mettre en place un columbarium sur la dalle du caveau communal.

Station de ski de Céüse.

Frais de secours.

Suite à une intervention du Secours Aérien Français, le problème du remboursement des frais secours se pose à nouveau. Le blessé qui n'avait pas pris d'assurance aura très probablement des difficultés à régler la facture de 5445 €.

Date de fermeture de la station.

La date prévue est le dimanche 15 mars

Motion de soutien de l'association des bergères et des bergers.

Monsieur GERBY donne lecture de la motion.

Monsieur Guy JULLIEN remercie tous les membres et lève la séance à 19h45.

Le 20 mars 2015.

Le Premier Adjoint :
Guy JULLIEN.

